



**AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 22 mars 2021
N. réf. 100.101.01.01

Préavis N° 07/2021

**DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU ET D'ÉGOUTS
SECTEUR « CHEMIN DES POSES – CHEMIN DES COURSIONS À LA COTZE »**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 700'000.- pour procéder aux travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts du secteur « chemin des Poses – chemin des Coursions à la Cotze ».

2. HISTORIQUE

En raison de la vétusté des réseaux d'eau et d'égouts dans ce secteur la Municipalité pense qu'il est judicieux d'anticiper tout désagrément en mettant aux normes les canalisations.

Afin d'éviter des dégâts à répétitions, notre autorité pense qu'il est opportun et économique d'anticiper en procédant à ces travaux d'entretien.

Le Chemin des Coursions est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées.

Ce processus surcharge le système en cas d'orages et lors de la fonte des neiges notamment et contribue de ce fait à la pollution de la Sarine.

Le collecteur existant est ancien et ne correspond plus aux besoins actuels.

Ce mode d'évacuation des eaux n'étant plus conforme à la législation, la Municipalité souhaite procéder à la mise en place d'un système séparatif pour les eaux de ce quartier et, ceci, selon les dispositions du PGEE.

La mise en séparatif du Chemin des Coursions nécessite la réalisation d'importantes fouilles sur ce chemin. Dans le cadre de ces travaux, la Municipalité propose de remplacer la conduite d'eau.

Le Groupe E profite également de ces travaux pour renforcer son réseau.

Lors de l'étude préliminaire, chaque bâtiment a fait l'objet d'une étude afin de définir leur futur raccordement au réseau séparatif.

Ce quartier est alimenté partiellement par d'anciennes conduites en fonte Ø 125 et 100 mm. datant du milieu des années 1930 pour certaines et de 1966 et 1982 pour d'autres. Ces anciennes conduites se sont déjà rompues, occasionnant des dégâts aux aménagements des parcelles et nécessitant, après réparations, des remises en état onéreuses.

3. TRAVAUX ENVISAGÉS

Les travaux de mise en séparatif ont pour but de répondre à la législation en vigueur en matière d'assainissement des eaux. Actuellement, le secteur du quartier « Les Coursions » est évacué en système unitaire, raison pour laquelle il est impératif de les changer.

La conduite existante sera mise hors service et de nouveaux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées seront créés afin de respecter les directives du PGEE jusqu'au chemin des Poses.

Les deux nouveaux collecteurs seront dans la route existante. Avec ce projet, toutes les parcelles environnantes pourront se raccorder en séparatif. Les grilles de la route seront raccordées au nouveau collecteur d'eaux claires.

Collecteur d'eau claire projeté en PPHM Ø 250, longueur de 150m.

Collecteur d'eau usée projeté en PPHM Ø200, longueur de 140m.

Ce quartier sera, par la suite, raccordé en système séparatif et sera donc conforme aux règlements en vigueur.

Par la même occasion, la conduite d'eau potable du réseau d'eau de la Forcla (ch. des Poses, ch. des Coursions – à la Cotze) va être remplacée/mise à neuf sur 378m selon le projet du bureau d'études Miaz et Weisser SA.

Il s'agit d'anciennes conduites en fonte Ø 100 (diamètre trop petit selon les exigences ECA pour la défense incendie) datant de 1966 et Ø 125mm. Ces conduites ont déjà été réparées plusieurs fois.

Les nouvelles conduites seront en PE Ø 160/130.8mm.

Les prises particulières seront naturellement transférées sur les nouveaux tuyaux.

Les vannes ont été positionnées de façon à faciliter la manœuvre du réseau par la suite, et de limiter les inconvénients lors des futurs arrêts d'eau.

4. COÛTS ET FINANCEMENT

Devis estimatif établi sur base de soumissions

Epuration

Génie civil	CHF	215'000.00	
Géomètre	CHF	5'000.00	
Frais administratifs et techniques	CHF	34'000.00	
Divers et imprévus	CHF	24'000.00	
		<u> </u>	
Total	CHF	278'000.00	HT
TVA	7.7%	CHF	21'406.00
		<u> </u>	

Montant total CHF 299'406.00 **TTC**

Eau potable

Génie civil	CHF	134'000.00	
Appareillage	CHF	72'000.00	
Transfert de prise	CHF	63'000.00	
Frais administratifs et techniques	CHF	44'000.00	
Divers et imprévus	CHF	33'000.00	
		<u> </u>	
Total	CHF	346'000.00	
TVA	7.7%	CHF	26'642.00
		<u> </u>	

Montant total CHF 372'642.00 **TTC**

Epuration	Total	CHF	299'406.00	TTC
Eau potable	Total	CHF	372'642.00	TTC

Coût total du projet CHF 672'048.00 **TTC**

Divers-imprévus & arrondi CHF 27'952.00

Crédit total demandé CHF 700'000.00 **TTC**

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 27 avril 2021

- Vu** le préavis N° 07/2021
- Où** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux d'entretien des réseaux d'eau et d'égouts du secteur « chemin des Poses – chemin des Coursions à la Cotze ».
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 700'000.-. Le compte N° 9141.46 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 700'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 10 ans par les comptes 4600.3311.2 « Amortissement – Séparatif Les Poses » et 8100.3311.2 « Amortissement – Conduite EP Les Poses »

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 22 mars 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont le 27 avril 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Janick Lenoir



Délégué municipal :
- M. Rodolphe Turrian